

Instructions : Offre valide pour tout achat au détail admissible fait au Canada chez un détaillant Toyo autorisé participant. Pour être admissible au rabais, le consommateur doit acheter au moins quatre (4) pneus neufs Toyo admissibles pour le même véhicule. L'achat doit être effectué entre le 12 septembre au 19 décembre 2026. Pour être admissibles, les coupons-réponse doivent être reçus au plus tard le 30 janvier 2027 à 23 h 59 HNE, et ils deviennent la propriété de Toyo Tire Canada Inc. Le rabais comprend la TPS-TVH et la TVQ-TVP, le cas échéant.

PNEUS TOYO ADMISSIBLES et DATES DU RABAIS :

Période du rabais : L'achat doit être effectué entre le 12 septembre au 19 décembre 2026

Pneus Toyo admissibles		Montant du rabais :
Observe GSI-6 Observe GSI-6 HP	Observe GSI-6 LS	100 \$* Sur un jeu de 4 pneus
Celsius II Celsius Sport Open Country Q/T Open Country H/T II	Open Country A/T III Open Country C/T Open Country R/T & Trail & Pro Open Country M/T	80 \$* Sur un jeu de 4 pneus
	Observe G3-ICE# #Modèles cramponnés à l'usine inclus	70 \$* Sur un jeu de 4 pneus
Extensa ASII Extensa HP II Proxes Sport AS+	Proxes ST III Open Country WLT1 Celsius Cargo	50 \$* Sur un jeu de 4 pneus

* Une carte prépayée ou carte virtuelle

PRÉSENTATION - Deux façons de soumettre votre demande de rabais!

1. Enregistrement en ligne - le moyen le plus rapid - allez à www.toyorebate.ca et connectez-vous ou inscrivez-vous si vous êtes nouveau sur le site. Suivez la procédure d'enregistrement en ligne facile. Les rabais enregistrés en ligne seront traités plus rapidement. Veuillez toutefois prévoir un délai de 4 à 6 semaines après la réception de la demande.

Les demandes enregistrées en ligne doivent être accompagnées des informations suivantes :

1. Une copie électronique claire de la facture ou du reçu détaillé du marchand.

Il vous sera demandé de joindre à votre demande une version électronique de votre facture. **Dans la mesure du possible, le détaillant doit vous envoyer par courriel une copie de votre facture.** Les documents scannés en format PDF et JPEG seront acceptés. L'image DOIT être claire et lisible. La taille du fichier doit être de moins d'un mégaoctet.

2. PAR COURRIER SEULEMENT - le moyen le moins rapide - dans le cas des demandes envoyées par la poste seulement, prévoyez de 8 à 10 semaines après la réception des documents au Centre de traitement des rabais. Si vous choisissez de ne pas enregistrer votre demande de rabais en ligne, vous devez fournir les documents suivants :

1. Un formulaire de demande de rabais Toyo Tire (disponible chez les détaillants Toyo Tire participants ou en ligne à l'adresse www.toyorebate.ca) dûment rempli
2. **L'original ou une copie claire de la facture ou du reçu émis par le détaillant.** Postez le tout au Centre de traitement des rabais par courrier régulier de Postes Canada, par Xpresspost de Postes Canada ou par messagerie (les envois par télécopie ou par courriel ne seront pas acceptés).

OÙ ENVOYER VOTRE DEMANDE DE RABAIS :

« PROGRAMME RABAIS TOYO DU L'AUTOMNE 2026 »
a/s 4200 TRANS CANADA HWY POINTE-CLAIRE, QC H9R 1B6

FACTURE/REÇU - REMARQUE : pour être admissible, la facture ou le reçu émis par le détaillant (reçu de carte de crédit non accepté) doit comporter des renseignements détaillés tels que le modèle de pneus, la taille de la jante, le numéro de la facture, le prix d'achat ainsi que le nom et l'adresse complète du détaillant. **Les factures incomplètes ou illisibles seront refusées!**

SUIVI DE VOTRE DEMANDE - Vous pouvez accéder à www.toyorebate.ca en tout temps pour vérifier l'état d'avancement de votre demande.

Si vous avez des questions relatives au rabais,
veuillez les adresser à : info@toyorebate.ca
ou par téléphone au : 1-877-993-6999

PAIEMENT DU RABAIS - Si tous les critères sont respectés, le client recevra une carte virtuelle ou une Mastercard prépayée au montant du rabais prédéterminé envoyée à l'adresse indiquée.

La carte prépayée / virtuelle est émise par Peoples Trust Company sous licence de Mastercard International Incorporated. Mastercard et le logo des cercles sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. Aucun accès en espèces ou paiements récurrents. La carte virtuelle peut être utilisée en ligne, pour les commandes par téléphone, par courrier ou dans les magasins qui acceptent le portefeuille mobile où Mastercard est acceptée. Valide jusqu'à 12 mois ; les fonds non utilisés seront perdus après la date de validité.

Les modalités et conditions de la carte s'appliquent. Consultez le site myprepaidcenter.com/page/Mastercard-univ-can pour obtenir tous les détails. Pour connaître les modalités et conditions de la remise de Toyo Tires, rendez-vous sur www.toyorebate.ca. En participant, les participants acceptent d'être liés par les présentes modalités et conditions ainsi que par les décisions de Toyo Tires. Toutes les décisions de Toyo Tires sont définitives.

En soumettant une remise, vous confirmez avoir lu et accepté les conditions et les exigences de cette offre.

ADMISSIBILITÉ - Ouvert aux résidents du Canada seulement. Vous n'êtes pas admissible si vous êtes un employé, un représentant ou un agent de Toyo Tire Canada Inc., de leurs sociétés affiliées respectives, distributeurs agréés, filiales, sociétés mères ou affiliées, agences de publicité ou promotionnelles, un membre ou un employé de l'organisation indépendante offrant le rabais ou un membre de la famille immédiate (c.-à-d. père ou mère, frère, sœur, enfant ou conjoint) ou ménage englobant n'importe laquelle des susdites personnes.

DÉTAILLANT TOYO TIRE AUTORISÉ - Précision

Précision de l'appellation « détaillant autorisé » à participer à la campagne de rabais.

- A. Figurer sur la liste générée par le moteur de recherche des détaillants résidant sur le site www.toyotires.ca.
- B. Ou être en mesure de fournir TOUS les services suivants à un client de Toyo Tire :
 1. Avoir la possibilité de placer en démonstration et de vendre les pneus Toyo à leur emplacement de façon professionnelle.
 2. Installer et équilibrer les pneus Toyo de manière professionnelle.
 3. Diagnostiquer tout problème de service en effectuant des essais routiers, des réglages, etc.
 4. Assurer le service des pneus Toyo achetés conformément au manuel de garantie, y compris l'inspection et le diagnostic des problèmes liés à la garantie. Remplacement, installation et équilibrage des pneus au besoin.
- C. **Doit être un emplacement de vente au détail canadien arborant la bannière Toyo Tire pour des pneus destinés au marché canadien et distribués par Toyo Tire Canada Inc.**

Notre objectif est de fournir à nos clients un service intégral et de leur donner satisfaction non seulement à l'usage de nos produits, mais également au niveau de la facilité d'accès aux services dans l'éventualité peu probable qu'un problème lié à la garantie survienne.

GÉNÉRAL - Les inscriptions tardives, perdues, incomplètes, dont l'affranchissement est insuffisant, illisibles ou mal adressées ou les inscriptions qui sont irrégulières, qui auraient été soumises par des moyens illicites ou qui ne se conforment ou ne satisfont pas à l'une ou à toutes les conditions de ces Règlements officiels, seront jugées nulles. Cette offre de rabais est soumise à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. La mention « 4 pneus neufs admissibles » désigne un nouvel achat et ne comprend pas les pneus sous garantie ou les pneus ajustés.